

Pierre-André Doudin et Denise Curchod-Ruedi

## Violences institutionnelles: risques et prévention

### Résumé

*Cet article vise à apporter des éléments de réflexion sur les violences dans les institutions spécialisées ainsi que sur la nécessité et l'obligation de les reconnaître et de les prévenir. Nous rappelons tout d'abord les définitions des principaux concepts liés aux violences. Nous abordons ensuite le problème des causes des violences institutionnelles. Enfin, nous présentons des approches possibles de prévention des violences dans les institutions afin de leur permettre d'être toujours à même de jouer leur rôle de protection auprès des enfants placés.*

### Zusammenfassung

*Dieser Artikel möchte einige Überlegungen bezüglich Gewalt in Behinderteninstitutionen beisteuern, gerade um Gewalt zu erkennen und ihr vorzubeugen. Wir erinnern im folgenden zuerst an Definitionen der generellen Konzepte im Zusammenhang mit Gewalt. Danach gehen wir den Ursachen von institutioneller Gewalt nach. Schliesslich präsentieren wir Möglichkeiten der Prävention in den Institutionen, damit diese ihre Rolle als Anwalt und Schutz der ihr anvertrauten Kinder wahrnehmen können.*

### Introduction

Les abus envers les enfants représentent un facteur important de risques pour leur développement social, affectif et cognitif (pour une revue, voir Erkohen-Marküs & Doudin, 2004). Dans les cas d'enfants abusés par et dans leur milieu familial, les travailleurs sociaux prennent généralement l'option de maintenir les enfants dans leur famille et d'accompagner cette dernière sur un plan social et thérapeutique. Cependant, dans les cas les plus graves, lorsque l'enfant est menacé dans son intégrité physique et/ou psychique, le placement en institution spécialisée de type internat est la seule solution possible afin de préserver sa sécurité et de mettre fin aux mauvais traitements. Idéalement, le placement en institution spécialisée devrait alors constituer un facteur de protection pour les enfants, d'abord par l'arrêt des mauvais traitements mais aussi par l'accès à des professionnels pouvant constituer un modèle d'identification positif. Le place-

ment devrait donc influencer favorablement le développement de l'enfant et réduire les risques de troubles du développement liés aux mauvais traitements.

Les recherches qui ont investigué l'efficacité du placement en institution pour des enfants sévèrement abusés débouchent sur des résultats contrastés. Par exemple Parkin et Green (1997) nous rendent attentifs au décalage qui peut parfois exister entre le point de vue positif des professionnels de l'institution relativement à la qualité de l'attention et de la protection qu'ils pensent fournir à l'enfant et la perception parfois négative de l'enfant. Comme le relève McMahon et Clay-Warner (2002), le placement en institution n'apporte pas toujours les bénéfices escomptés à long terme.

Parmi les différents facteurs limitant considérablement l'efficacité des institutions spécialisées auprès d'enfants abusés, nous pouvons mentionner les violences institutionnelles. Ces enfants ont été abusés

dans leur entourage immédiat. Une fois placés en institution, ils courent le risque de subir et/ou d'être les acteurs de violences institutionnelles. Si tel est le cas, l'institution renforce les facteurs de risques liés aux abus: aux abus subis dans la famille, viennent s'ajouter les abus subis en institution.

### Violences institutionnelles

L'attention portée aux *violences institutionnelles* date essentiellement du début des années 1990 et les travaux sont encore relativement peu nombreux bien que, selon Westcott et Clement (1992), il s'agisse d'un phénomène important et que les «cris d'alarme» soient nombreux (Bullock, 2006). Il convient néanmoins de relever le travail précurseur de Gil (1975) qui identifiait trois types d'abus: intra-familial, institutionnel et sociétal.

Thomas (1990) estime que toute décision et action professionnelle altérant l'identité et les capacités de l'enfant doit être considérée comme une violence institutionnelle. Cette définition met donc l'accent sur la qualité des interactions entre l'enfant et les professionnels de l'institution et sur la responsabilité de ces derniers y compris dans un type de violence qui n'a encore que peu retenu l'attention, soit la violence entre pairs. Pourtant Westcott et Clement (1992) démontrent que la moitié des abus commis dans une institution sont perpétrés par un pair plutôt que par un adulte. Pour Thomas (1990), l'abus (physique, sexuel, psychologique, etc.) entre pairs ayant lieu dans l'institution, la responsabilité en incombe aux professionnels qui y travaillent. Il serait alors important d'analyser les attitudes des adultes qui favorisent ce type d'abus.

Tomkiewicz (1997) propose une définition encore plus large de la violence institutionnelle qui englobe également les vio-

lences entre pairs, soit «toute violence commise dans ou par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure» (p. 310). Cette définition est à l'origine de la tendance actuelle de considérer que laisser un enfant souffrir sur le plan psychologique ou s'angoisser alors que l'on dispose de compétences, de moyens et de méthodes pour éviter ou réduire cette souffrance et cette angoisse est assimilable à une maltraitance institutionnelle. Les attitudes professionnelles qui consistent à stigmatiser, disqualifier, contourner ou mettre les parents à distance sont aussi des formes de violences institutionnelles. Certaines formes excessives de non-intervention délibérée en faveur d'un enfant exposé ou s'exposant à des dangers dans le cadre de l'institution sont également considérées comme des violences institutionnelles car si certaines neutralités se veulent bienveillantes, d'autres, en revanche, s'avèrent maltraitantes.

Poursuivant sa réflexion sur le contexte institutionnel, Gil (1982) décrit trois formes d'abus:

- 1) l'abus (physique, sexuel, psychologique, la négligence) pratiqué par un membre du personnel de l'institution;
- 2) la qualité des services fournis par l'institution n'est pas conforme aux exigences («program abuse»): l'institution s'appuie sur des techniques violentes de modification des comportements ou le manque de stimulation et de socialisation péjore le développement de l'enfant;
- 3) l'ensemble du système de protection de l'enfance ne fournit plus les prestations adéquates («system abuse»): par exemple, l'enfant devient un dossier et ses besoins spécifiques ne sont pas pris en considération (Barter, 1997) ou on assiste à la multi-

plication inconsiderée des placements et par là des ruptures relationnelles d'avec des professionnels qui, de fait, ne peuvent plus assumer leur rôle de référent.

### Les causes des violences institutionnelles

Le placement serait déjà en soi une violence à l'égard de l'enfant qui est séparé de son milieu familial jugé le plus souvent nocif (Berger, 2003). Cette séparation est souvent brutale et précoce. De plus, il perd ses amis, ses camarades de classe, ses enseignants, bref son ancrage social. D'où le paradoxe du placement institutionnel: en réponse à la violence que l'enfant a subie dans sa famille ou dans son entourage, le placement lui inflige une nouvelle violence (McMahon & Clay-Warner, 2002).

*L'accueil collectif* d'enfants en difficulté génère des situations de violence et de souffrance car l'intérêt individuel, les contraintes de la vie en collectivité et le confort institutionnel entrent en contradiction (Gauthier, 1998).

L'institution spécialisée regroupe des enfants dont certains ont grandi dans un environnement générant des interactions violentes; les professionnels de l'institution peuvent alors «*agir en miroir*» («*mirroring of behaviours*» – Morrison, 1996) en reproduisant de manière inconsciente les comportements violents des jeunes:

- envers les jeunes eux-mêmes en répondant à la violence par la violence (type de punition, exclusion, insultes, rejet...);
- envers leurs propres collègues; selon Mitchell (1996), cette violence entre collègues (mais aussi entre direction et collaborateurs) est fréquente dans les institutions spécialisées au point que les professionnels pourraient être amenés à négliger les besoins des enfants.

Nous pouvons également retenir *le burnout*

comme un élément important dans la compréhension des violences institutionnelles. De nombreuses recherches ont montré que des professions basées sur une relation d'aide (comme par exemple les éducateurs, les travailleurs sociaux et les enseignants spécialisés) sont particulièrement exposées au phénomène de burnout (voir p.ex. Camana, 2002).

Trois dimensions caractérisent le burnout: 1) le sentiment d'épuisement professionnel avec notamment l'impression d'avoir tari son énergie et de ne plus pouvoir donner sur le plan relationnel; 2) une tendance à la déshumanisation de la relation avec notamment une représentation dépersonnalisée et négative des élèves, des parents et collègues. La relation est conduite de façon froide, distante, voire cynique; 3) une diminution de l'accomplissement personnel qui se vit comme un sentiment d'échec par rapport à une réussite personnelle dans son travail.

Le burnout comporte donc un risque de déshumanisation de la relation avec une carence en terme d'empathie, phénomène qui va à l'encontre de la capacité à favoriser des compétences psychosociales chez les enfants et un climat de bienveillance. Ainsi, nous menons une recherche portant sur le burnout relativement aux compétences métaémotionnelles. Il s'agit de la connaissance consciente qu'une personne peut avoir de ses émotions et de celles des autres et sa capacité à réguler tant le ressenti émotionnel que la manifestation de l'émotion (pour une synthèse, voir Pons et al., 2002). D'une part, le risque de burnout est évalué au travers de l'échelle de Maslach (Maslach, Jackson & Leiter, 1996). D'autre part, à partir d'une situation fictive mais réaliste de violence à l'école où un enseignant est agressé verbalement, nous demandons aux enseignants d'identifier et d'évaluer l'intensité

des émotions qu'ils ressentiraient et manifesteraient à l'élève dans cette situation.

Nos résultats montrent que des enseignants pourraient ressentir du dégoût et/ou du mépris pour l'élève violent. Cependant, les enseignants dont le risque de burnout est le plus élevé manifesteraient avec plus d'intensité leur dégoût et leur mépris à l'enfant que des enseignants dont le risque de burnout est moindre. Le burnout semble donc avoir un impact sur la capacité à réguler ses émotions. La manifestation à l'élève de ces deux émotions (dégoût et mépris) représente, selon nous, une transgression éthique: l'adulte adopte des violences d'attitude qui pourraient mettre en danger le développement de l'enfant.

### Prévention des violences institutionnelles

Comme le relève Jésus (1998), «il serait illusoire de penser qu'enfants, parents et professionnels puissent «communier» en permanence sur l'autel d'une «bientraitance» institutionnelle absolue, sans défaut et sans faille» (p. 286). Cela ne signifie pas pour autant que ces différents partenaires soient condamnés à une surenchère de maltraitements mutuelles. La prévention des violences institutionnelles est alors primordiale si l'on veut garantir les droits existentiels des enfants, leurs besoins de développement, de sécurité physique, affective et psychique.

Une première approche porte sur le *contrôle institutionnel*: les circulaires, les règlements, les visites de responsables administratifs ont été fortement préconisés comme moyen de détection des violences institutionnelles. Cependant selon Cawson (1997), les visites de responsables n'ont pas toujours permis d'identifier les signaux d'alarme. Parkin et Green (1997) ont proposé une écoute et une analyse des dialogues entre le personnel

éducatif et les enfants: un langage à forte composante sexuelle, des propos sexistes et homophobes pourraient être, dans certaines circonstances, des indices d'abus auxquels le visiteur doit être très attentif.

Cette approche axée sur le contrôle institutionnel peut être interprétée comme intrusive et violente. Comme Marneffe (2004) le constate, elle risque de générer des violences d'attitude au sein des professionnels de l'institution, comme le déni, l'indifférence, la banalisation ou au contraire la dramatisation et la délation.

Une deuxième approche porte sur les *aspects interactionnels*: Christen et al. (2004) mesurent l'impact institutionnel de la violence sur les personnes, d'une part, afin de repérer les formes de violences en action dans l'institution et d'autre part la capacité de l'institution à prendre en compte les conséquences psychiques des agressions vécues (syndrome post-traumatique et burnout du personnel). Dans une telle perspective, c'est l'ensemble du réseau interactionnel propre à l'institution qui est pris en compte.

De notre point de vue, cette démarche apparemment moins intrusive sur le plan institutionnel représente également un risque puisqu'elle peut être vécue par les personnes comme très intrusive sur un plan affectif et, de notre point de vue renforcer un risque de burnout.

Nous proposons une troisième approche qui porte sur la prévention des violences institutionnelles relativement au burnout des professionnels par le développement de *compétences métaémotionnelles* (Pons et al., 2002). La capacité à réfléchir sur ses émotions et celles d'autrui en contexte professionnel afin de les réguler nous semble la meilleure voie pour permettre le maintien d'une attitude éthique chez les profes-

sionnels de l'institution. Cette démarche de type cognitif ne s'apparente pas à la libre expression des émotions qui peut parfois être perçue comme le plus haut niveau de fonctionnement relationnel. Au contraire, c'est une démarche exigeante et rigoureuse visant à développer la compétence à traiter les émotions par une réflexion cognitive et qui amène le professionnel à participer à la sphère émotionnelle des autres sans craindre de se fondre en elle. Une telle démarche ne peut se faire qu'au cours de séances de supervision régulières menées par un spécialiste extérieur à l'institution afin d'éviter le contrôle institutionnel. S'il est un domaine où la subjectivité a une grande part, c'est bien celui de la réflexion à propos des émotions, car cette réflexion est fortement influencée par les expériences individuelles. Le paradigme proposé ici est que la réflexion sur ses émotions influence leur éprouvé, leur régulation, leur manifestation et les stratégies d'action adoptées en situation de forte intensité émotionnelle.

Cette réflexion a donc une valeur de protection du professionnel, de l'enfant et de l'institution.

Pierre-André Doudin,  
Université de Lausanne et HEP Vaud  
pierre-andre.doudin@hepl.ch

Denise Curchod-Ruedi,  
HEP Vaud  
denise.curchod@hepl.ch

## Références bibliographiques

- Barter, C. (1997). Who's top blame: conceptualising institutional abuse by children. *Early Child Development and Care, 133*, 101–114.
- Berger, M. (2003). *L'échec de la protection de l'enfance*. Paris: Dunod.
- Bullock, R. (2006). Residential child care. *Research Matters, April–October*, 73–80.
- Camana, C. (2002). *La crise professionnelle des enseignants: des outils pour agir*. Paris: Delagrave.
- Cawson, P. (1997). Who Will Guard the Guards? Some Questions about the Models of Inspection for Residential Settings with Relevance to the Protection of Children from Abuse by Staff. *Early Child Development and Care, 133*, 57–71.
- Christen, M. et al. (2004). *Vivre sans violences? Dans les couples, les institutions, les écoles*. Ramonville Saint-Agne: Erès.
- Erkohen-Marküs, M. & Doudin, P.-A. (2004). Le devenir de l'enfant violenté et sa scolarité. In P.-A. Doudin & M. Erkohen-Marküs (Eds.), *Violence à l'école: fatalité ou défi?* (2<sup>ème</sup> éd., pp. 23–52). Bruxelles: De Boeck.
- Gauthier, P. (1998). Avant-propos. In M. Gabel, F. Jésus & M. Manciaux (Eds.), *Maltraitements institutionnels: accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter* (pp. 11–13). Paris: Fleurus.
- Gil, E. (1975). Unravelling child abuse. *American Journal of Orthopsychiatry, 45*, 346–356.
- Gil, E. (1982). Institutional abuse of children in out-of-home care. *Child and Youth Care Review, 4*, 7–13.
- Jésu, F. (1998). Des maltraitements à la bienveillance institutionnelle. In M. Gabel, F. Jésus & M. Manciaux (Eds.), *Maltraitements institutionnels accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter* (pp. 285–303). Paris: Fleurus.
- Maslach, C., Jackson, S. & Leiter, M. (1996). *Maslach burnout inventory manual* (3<sup>ème</sup> éd.). California: Consulting Psychologist Press.
- Marneffe, C. (2004). *Malaise dans la protection de l'enfance: la violence des intervenants*. Bruxelles: Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance.
- McMahon, J. & Clay-Warner, J. (2002). Child abuse and

future criminality. The role of social service placement, family disorganization, and gender. *Journal of interpersonal violence*, 17 (9), 1002–1019.

Mitchell, D. (1996). Fear rules. *Community Care*, 14–20 mars 1996, 18.

Morrison, T. (1996). *Staff supervision in social care*. Brighton: Pavillon Publishing.

Parkin, W. & Green, L. (1997). Cultures of abuse within residential child care. *Early Child Development and Care*, 133, 73–86.

Pons, F. et al. (2002). Métaémotion et intégration scolaire. In L. Lafortune (Ed.), *Affectivité et apprentissage scolaire* (pp. 89–106). Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université du Québec.

Thomas, G. (1990). Institutional child abuse: The making and prevention of an un-problem. *Journal of Child and Youth Care*, 4, 1–22.

Tomkiewicz, S. (1997). Violences dans les institutions pour enfants, à l'école et à l'hôpital. In M. Manciaux et al. (Eds.), *Enfance en danger* (pp. 309–369). Paris: Fleurus.

Westcott, H. & Clement, M. (1992). *Experience of child abuse in residential care and educational placements. Results of a survey*. London: NSPCC.

## Impressum

**Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik**  
**6/08, Juni, 14. Jahrgang**  
**ISSN 1420-1607**

### Herausgeber

Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik (SZH)  
Theaterstrasse 1, CH-6003 Luzern  
Tel. 041 226 30 40, Fax 041 226 30 41  
szh@szh.ch, www.szh.ch

### Redaktion und Herstellung

redaktion@szh.ch  
Chefredaktion: Beatrice Kronenberg  
Redaktion und Koordination: Martin Sassenroth  
Rédaction: Jacqueline Gyger  
Rundschau und Dokumentation: Andri Janett  
Layout: Monika Feller

### Erscheinungsweise

jeweils in der ersten Woche des Monats (mit 1–2 Doppelnummern pro Jahr)

### Redaktionsschluss

6 Wochen vor Erscheinen

### Inserate

inserate@szh.ch  
Annahmeschluss: 10. des Vormonats; Preise: ab Fr. 220.–  
Mediadaten unter  
[www.szh.ch/d/buecher/zeitschrift.shtml#inserate](http://www.szh.ch/d/buecher/zeitschrift.shtml#inserate)

### Auflage

3329 Exemplare  
(WEMF-bestätigt)

### Druck

Ediprim AG, Biel

### Jahresabonnement

Schweiz Fr. 75.– exkl. MWSt; Ausland Fr. 89.–/€ 59.–  
Für Mitglieder der SZH im Jahresbeitrag inbegriffen.  
Einzelnummer: Schweiz + Ausland Fr. 8.–/€ 5.– plus Porto  
Preise Kollektivabonnemente: auf Anfrage

### Abdruck

erwünscht, bei redaktionellen Beiträgen jedoch nur mit ausdrücklicher Genehmigung der Redaktion.

### Hinweise

Der Inhalt der veröffentlichten Beiträge von Autoren und Autorinnen muss nicht mit der Auffassung der Redaktion übereinstimmen.

Informationen zur Herstellung von Artikeln erhalten Sie unter [www.szh.ch/d/buecher/zeitschrift.shtml#schreiben](http://www.szh.ch/d/buecher/zeitschrift.shtml#schreiben)

Weitere Informationen erhalten Sie auf unserer Website [www.szh.ch](http://www.szh.ch)